

## **Demande de vérification d'un système d'assainissement autonome dans le cadre d'une transaction immobilière**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la vente de votre bien immobilier non desservi par le réseau d'assainissement collectif, l'article L.271-4 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 prévoit la réalisation d'un diagnostic technique à annexer à la vente immobilière.

Le SPANC de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe pourra intervenir dès réception et signature de ce document.

Lors de la visite, nous vous conseillons de fournir au technicien les documents suivants :

- Plan de masse de la filière ;
- Référence cadastrale ;
- Autorisation de rejet (en cas de rejet hors de la propriété) ;
- Facture des travaux ou des vidanges.

### **Tarif du diagnostic pour 2025 : 140€**

- Majoration de **40€** si le technicien SPANC se déplace seul sur le terrain ;
- Tarif de contre-visite : **40€**.

La demande doit être transmise au **minimum 30 jours** avant la signature de l'acte. Elle sera à transmettre à la Communauté de communes par courrier ou par mail.

Courrier : Communauté de communes  
Maine Cœur de Sarthe  
ZA Les Petites Forges  
918, rue des Petites Forges  
72380 Joué-l'Abbé

Mail : [contact.spanc@mainecoeurdesarthe.fr](mailto:contact.spanc@mainecoeurdesarthe.fr)

La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe se dégage de toute responsabilité en cas de dommages sur les ouvrages ou de dysfonctionnement de la filière après le diagnostic. La présence du propriétaire, ou de l'un de ses représentants, est indispensable.

### **Le demandeur du contrôle**

Madame ou Monsieur : .....

Téléphone : .....

Coordonnées du propriétaire (si différent) : .....

Adresse de l'installation à contrôler : .....

Adresse de facturation : .....

Coordonnées du notaire : .....

### **Politique de confidentialité**

Les informations contenues sur ce formulaire, complété et remis à la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, sont enregistrées dans un fichier et destinées à être traitées dans le but de vérifier le système d'assainissement non collectif de votre bien immobilier dans le cadre d'une vente. Ces données recueillies sont nécessaires pour répondre à votre demande. Elles ne sont destinées qu'aux services habilités à les traiter et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Ces données seront conservées jusqu'à la fin de leur utilité. Conformément à la réglementation en vigueur (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés » modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), pour tous renseignements concernant ces données et leur traitement ou pour exercer les droits qui vous sont reconnus par la réglementation en vigueur (accès aux données, rectification-portabilité ou suppression de données - limitation ou opposition aux traitements de données), vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement de ces données (Président de la Communauté de communes) à l'adresse suivante : [contact@mainecoeurdesarthe.fr](mailto:contact@mainecoeurdesarthe.fr) et/ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@sarthe.fr](mailto:dpo@sarthe.fr). Un justificatif d'identité vous sera alors demandé. Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : [contact@cnil.fr](mailto:contact@cnil.fr).

Je certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Bon pour accord le : .....

Signature :